

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à s'assurer que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sécuritaires et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse ou le participant son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail lorsqu'ils sont déjà sur les lieux ou de ne pas se présenter au travail s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la COVID-19.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé la disposition des postes de travail, les différents lieux d'activité, et revu les méthodes de travail et d'animation pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.


NOTE : _____

La salle à manger et les autres lieux de repas sont nettoyés après chaque quart de travail et désinfectés chaque jour.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à au moins 60 % sont disponibles aux endroits névralgiques pour se laver les mains.

NOTE : _____



Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les participants ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise ou l'organisation pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Les participants qui présentent des symptômes sont informés de leur obligation de reporter leurs activités.

NOTE : _____

L'hygiène des mains est réalisée à l'entrée du site avant et après les activités, les repas, les pauses et lors du passage aux toilettes et après le retrait des équipements de protection individuelle.

NOTE : _____

Des barrières physiques ont été installées lorsque nécessaire et où c'est possible (entre les postes de travail, et entre le personnel et la clientèle).

NOTE : _____

Les activités en groupe doivent permettre de respecter une distance minimale d'un mètre entre les animateurs (entraîneurs, guides, moniteurs, etc.) et les participants (ex. : marquage au sol).


NOTE : _____

La pièce, les surfaces et les objets touchés par le participant ou le membre du personnel présentant des symptômes sont désinfectés une fois qu'il est parti, et l'accès à ces lieux et objets est restreint durant cette période.

NOTE : _____

Les toilettes et les autres blocs sanitaires sont nettoyés à chaque quart de travail et désinfectés tous les jours.

NOTE : _____



Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées à chaque quart de travail ou lorsqu'elles sont visiblement souillées.

NOTE : _____

Les équipements et les articles de sport, de loisir ou de plein air (ex. : kayak, canoë, vélo, canne à pêche, jeux) destinés à la location ou à l'emprunt sont nettoyés après chaque utilisation.

NOTE : _____

L'entretien adéquat des installations est assuré (nettoyage et désinfection réguliers des surfaces, concentrations adéquates de désinfectant dans les bassins, comme prescrites dans le [*Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels*](#)).

NOTE : _____

Avant de quitter le site, le membre du personnel en contact avec les participants doit retirer, de façon sécuritaire, les équipements de protection et jeter l'équipement non réutilisable dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis désinfecter l'équipement réutilisable avec un produit adapté à celui-ci.

NOTE : _____